

## INFORMATIONS SUR LES COMPOSTEURS

### Les différents modèles et leur tarif :

- 300L Plastique } Cautiion de
- 300L Bois } **15 €**
  
- 600L Plastique } Cautiion de
- 600L Bois } **25 €**

**Important :** la caution est encaissée. Elle peut être reversée à l'habitant si celui-ci ramène un jour son composteur.

### Les dimensions des composteurs :



#### 300 Litres plastique recyclé

76 cm de côté et 58 cm de haut

#### 300 Litre bois

70 cm de côté et 75 cm de haut



#### 600 Litres plastique recyclé

1,20 m de diamètre et 82 cm de hauteur

#### 600 Litres bois

96 cm de côté et 75 cm de haut

## LES DIFFÉRENTS MODES DE MISE À DISPOSITION

### Retrait lors d'animations compostage : (mise à disposition *immédiate*)

*Calendrier communiqué au fur et à mesure de l'année*

### Retrait au Centre Technique Communautaire : (mise à disposition *immédiate*)

Les **lundis de 9h à 12h** et les **mercredis de 14h à 17h** au **Centre Technique Communautaire** – Rue de la Mouée – Zac de la Petite Voivre (face au magasin Bricodépôt) 57070 METZ

Les composteurs sont en kit donc facilement transportables en voiture.

➔ Se munir d'une pièce d'identité, un chèque pour le dépôt de garantie ou de l'espèce (avec appoint)

### Livraison à domicile : (environs 2 à 3 semaines)

*Voir explications au verso du document*

### Restitution d'un composteur :

L'habitant doit se rendre au Centre Technique Communautaire pendant les jours de permanence.

Le composteur doit être lavé, en bon état et démonté.

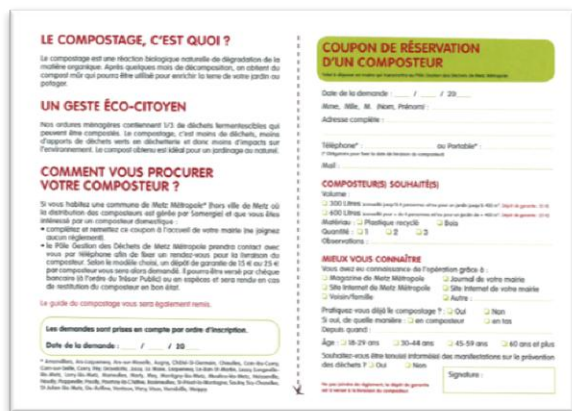
➔ Se munir d'une pièce d'identité, d'un RIB et des documents remis lors de la mise à disposition du composteur.

## LIVRAISON DE COMPOSTEURS METZ METROPOLE

### Modification du mode de mise à disposition des documents composteurs aux habitants en Mairie

#### ANCIENNE PROCÉDURE

La mairie met à disposition de ses habitants des coupons de réservation de composteur Metz Métropole :




- Remplissage du coupon par les habitants ;
- Transfert du coupon à Metz Métropole par l'habitant ou par la mairie.



- Prise de rendez-vous par Metz Métropole avec l'habitant ;
- Livraison et installation du composteur chez l'habitant.

#### NOUVELLE PROCÉDURE

La mairie met à disposition de ses habitants des fiches de mise à disposition de composteur Metz Métropole :




- Remplissage de la fiche de mise à disposition d'un composteur par l'habitant ;
- Transmission de la fiche de mise à disposition et du chèque de dépôt de garantie à Metz Métropole par l'habitant exclusivement **(en aucun cas la mairie de ne doit faire le transfert des documents auprès de Metz Métropole)**



- Prise de rendez-vous par Metz Métropole avec l'habitant ;
- Livraison et installation du composteur chez l'habitant.

**Pour l'obtention d'une fiche de mise à disposition d'un composteur ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter la cellule prévention des déchets au 03.87.39.71.62 ou [preventiondechets@metzmetropole.fr](mailto:preventiondechets@metzmetropole.fr)**